



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

SÉANCE du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 février, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Daniel BARBERIO.

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 10
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 10
Contre :
Absentions :
Pour : 10
Nul :

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Flore THEROND, Michel REYDON, Cécile URUSTY

Les suppléants : Martine BOURGADE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Pierre-Emmanuel DAUTRY, René JEANJEAN

Les suppléants : /

Equipe : Sandrine MARMEYS

DELIBERATION DE PRINCIPE

ACCOMPAGNEMENT ADEFPAT FONDS D'APPUI TERRITORIAL SUD LOZERE

Considérant le projet de territoire du Sud Lozère qui vise à « **Faire du sud Lozère un territoire habitable toute l'année, modèle de la transition écologique et social pour le monde rural** » qui se traduit notamment par la volonté de travailler sur l'habitabilité et le prendre soin,

Considérant les travaux déjà entrepris par le territoire Sud Lozère sur la transition écologique et sociale –Génie dans le désert, stratégie Leader et contrats- et l'ensemble des missions confiées au PETR Sud Lozère pour œuvrer à la mise en place du projet de territoire cohérent,

Considérant le programme Leader et le volet « faire économie autrement »

Considérant le contexte global de réduction d'aides publiques, le tissu économique local,

Considérant les résultats du groupe de travail initié à l'automne 2025 qui mobilise les acteurs locaux,

Le président propose de poursuivre ces travaux dans le cadre d'un accompagnement Adefpat pour parvenir à une préfiguration et un prototypage de l'outil.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la poursuite de ces travaux

APPROUVER l'engagement dans un accompagnement Adefpat

AUTORISER le Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Fait à Florac,
Le président, Daniel BARBERIO

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de réception de l'AR: 19/02/2026

048-200077758-AU_004_2026-AU

A G E D I